

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
194^e année
12 avril 2018
n° 14 / 7771^e
pages 713 à 792



ÉDITORIAL

713 Douter avec Carbonnier..., *Christophe Jamin*

POINTS DE VUE

731 « Sire, pourvoi? », *Alain Bénabent*
732 La compétence des juridictions des pays source pour connaître des actions intentées à l'encontre des entreprises multinationales, *Olivera Boskovic*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

741 **Chronique**: L'incidence des avantages perçus par la victime d'un dommage sur l'évaluation du préjudice indemnisable, *Laura Varaine*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation:
748 Première chambre civile, *Viviane Le Gall, Sophie Canas, Céline Barel, Isabelle Kloda, Samuel Vitse, Cyril Roth, Julie Mouty-Tardieu et Stéphanie Gargoulaud*
757 Deuxième chambre civile, *Édouard de Leiris, Olivier Becuwe, Nina Touati et Nathalie Palle*
765 **Panorama**: Droits et libertés corporels, *Jean-Christophe Galloux et Hélène Gaumont-Prat*
778 **Notes**: Pas de différé du point de départ des intérêts de la prestation compensatoire, *note sous Civ. 1^{re}, 7 févr. 2018, Damien Sadi*
781 L'appropriation et le régime des plantations dans le statut des baux ruraux, *note sous Civ. 3^e, 23 nov. 2017, Franck Roussel*
785 La licéité de la vente d'un bien public sous condition suspensive de déclassement, *note sous CE 15 nov. 2017, Frédéric Lombard*

ENTRETIEN

792 *Michel Verpeaux* - Circulaire du premier ministre du 12 janvier 2018 sur la simplification du droit et des procédures

DAJLOZ



31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 590 € HT (602,39 € TTC)

Étranger: 656 € HT

Prix au numéro: 26,55 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Avril 2018

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFC™

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Christophe Jamin

713

Douter avec Carbonnier...

ACTUALITÉS

716

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Carte de paiement (utilisation frauduleuse):
négligence grave commise par le titulaire,
Com. 28 mars 2018

Contrat d'affaires

Navigation maritime (abordage): prescription
de l'action en réparation, *Com. 28 mars 2018*

Entreprise en difficulté

Admission des créances (réclamation des tiers):
portée du lien d'indivisibilité, *Com. 28 mars 2018*

Vérification des créances (participation
du débiteur): preuve du défaut de convocation,
Com. 28 mars 2018

Garantie des salaires: protection des salariés
exerçant dans un autre État membre,
Soc. 28 mars 2018

718

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Accident de la circulation (indemnisation):
déductibilité de la pension d'invalidité,
Civ. 2^e, 29 mars 2018

Victimes d'infractions (compétition sportive):
indemnisation en cas d'infraction pénale,
Civ. 2^e, 29 mars 2018

Préjudice d'agrément: limitation d'une pratique
sportive de haut niveau, *Civ. 2^e, 29 mars 2018*

Assurance (prescription): portée de l'assignation
sous le numéro commun de deux polices,
Civ. 3^e, 29 mars 2018

Prescription (désignation d'un expert):
absence de rétroactivité de la loi nouvelle,
Com. 28 mars 2018

Vices cachés et obligation de délivrance: office
du juge quant au fondement,
Civ. 1^{er}, 28 mars 2018

Famille-Personne-Succession

Prestation compensatoire (rente viagère):
suppression à la demande d'un héritier,
Civ. 1^{er}, 28 mars 2018

Partage post-communautaire (parts sociales):
accroissement de l'indivision,
Civ. 1^{er}, 28 mars 2018

721

DROIT IMMOBILIER

Bail

Établissement public de santé bailleur (résilia-
tion): constitutionnalité sous réserve du régime,
Cons. const., 6 avr. 2018

Construction-Urbanisme

Projet de loi « ELAN »: présentation en conseil
des ministres

Expropriation

Indemnité d'expropriation (remploi): enclavement
résultant de l'acquisition, *Civ. 3^e, 29 mars 2018*

723

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Cryptologie (convention de déchiffrement):
constitutionnalité du régime,
Cons. const., 30 mars 2018

Appels téléphoniques malveillants:
pas de condition de trouble à la tranquillité
d'autrui, *Crim. 28 mars 2018*

Peine (motivation): justification d'une amende
et d'une interdiction de gérer,
Crim. 27 mars 2018

Presse et communication

Diffamation: irrecevabilité d'une action intentée
par un État étranger, *Crim. 27 mars 2018*

Procédure pénale

Géolocalisation d'un véhicule (nullité):
personnes titulaires de l'action,
Crim. 27 mars 2018

Action civile (réparation): indifférence
de l'indemnisation par l'assureur de la victime,
Crim. 28 mars 2018

Rétention de sûreté: portée de la
non-rétroactivité de la loi du 25 février 2008,
Crim. 28 mars 2018

726

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Terrorisme (loi du 30 octobre 2017):
constitutionnalité sous réserves du régime,
Cons. const., 29 mars 2018

Droit constitutionnel

Révision constitutionnelle:
présentation des grandes lignes

Environnement

Risque environnemental (expropriation):
constitutionnalité du régime,
Cons. const., 6 avr. 2018

728

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Égalité salariale (La Poste): égalité
de traitement des fonctionnaires et agents,
Soc. 4 avr. 2018

Réduction du temps de travail (indemnité):
intégration des primes de vente brute,
Soc. 28 mars 2018

Licenciement (faute lourde): indemnité
compensatrice de congés payés,
Soc. 28 mars 2018

Comité d'entreprise (consultation):
base de données économiques et sociales,
Soc. 28 mars 2018

CHSCT (coût de l'expertise): point de départ
du délai de contestation, *Soc. 28 mars 2018*

Contrat de travail maritime international:
compétence de la juridiction prud'homale,
Soc. 28 mars 2018



POINTS DE VUE

731 « Sire, pourvoi? »
par Alain Bénabent

732 La compétence des juridictions des pays source pour connaître des actions intentées à l'encontre des entreprises multinationales
par Olivera Boskovic



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

734 Le code algorithmique au service du droit
par Lémy Godefroy

741 L'incidence des avantages perçus par la victime d'un dommage sur l'évaluation du préjudice indemnisable
par Laura Varaine

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

748 Première chambre civile
par Viviane Le Gall, Sophie Canas, Céline Barel, Isabelle Kloda, Samuel Vitse, Cyril Roth, Julie Mouty-Tardieu et Stéphanie Gargoullaud

757 Deuxième chambre civile
par Édouard de Leiris, Olivier Becuwe, Nina Touati et Nathalie Palle

PANORAMA

765 Droits et libertés corporels
février 2017 - février 2018
par Jean-Christophe Galloux et Hélène Gaumont-Prat

NOTES

778 Pas de différé du point de départ des intérêts de la prestation compensatoire,
note sous Civ. 1^{re}, 7 févr. 2018
par Damien Sadi

781 L'appropriation et le régime des plantations dans le statut des baux ruraux, note sous Civ. 3^e, 23 nov. 2017
par Franck Roussel

785 La licéité de la vente d'un bien public sous condition suspensive de déclassement, note sous CE 15 nov. 2017
par Frédéric Lombard



ENTRETIEN

792 Michel Verpeaux - Circulaire du premier ministre du 12 janvier 2018 sur la simplification du droit et des procédures

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnelles, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr